

**APPEL DES COTISATIONS SAISON 2026**

**ASSOCIATION NOUVELLE DES USAGERS DES PORTS DE  
PLAISANCE DE TAUSSAT FONTAINEVIEILLE, DU VIEUX  
PORT DE TAUSSAT LES BAINS ET DE CASSY**

**AUPTAFONT**

Association Loi 1901, 12 Allée des Ondines 33510 Andernos

\*Association loi 1901 immatriculée le 03 novembre 2003 sous le N°9 /06419 journal officiel  
N°W336001308

<http://www.association-port-taussat-fontainevieille.fr/>



Taussat le 25 février 2026,

Cher Adhérent Plaisancier,

Dès **2024**, en assemblée Générale à l'unanimité, notre Association avait élargi ses compétences statutaires (**défense collective et particulière des intérêts des plaisanciers, usagers des ports de plaisance**) aux autres ports de la commune, pointant ainsi un désengagement critique de l'entretien des ports de **LANTON** par le **SMPBA** ; une émanation avec « **obligation de service public** » du Département de la Gironde dont il reçoit une » **dotation de 2.5 millions d'euros et 5 millions de subventions.**

\*Un envasement critique au **Vieux-Port de Taussat** et la demande de la remise en service de l'écluse qui permettait de créer un effet de chasse d'eau grâce à la maline en amont.

**Mais la directrice du Siba (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon), Sabine JEANDENAND, se dit « réservée » quant à son efficacité vu la configuration du port en angle droit. De plus le coût de réparation, 80 000 euros, est jugé prohibitif.**

\*Concernant **FONTAINEVIEILLE**, malgré le dragage de 2023, le réenvasement y est gigantesque. Mais à ce jour, on n'y annonce pas de travaux. Le directeur du SMPBA, **Cyril Clément**, communique que « d'autres projets feront l'objet de la prochaine programmation », sans plus de précision.

\*Concernant **CASSY** « le chenal de Cassy vient d'être rebalisé par les agents du SMPBA, suite au conseil portuaire ». Ludovic Ortiz ostréiculteur à Cassy et représentant le Comité régional de conchyliculture d'Arcachon, qui avait effectivement demandé le rebalisateur, pourra s'en réjouir. **Mais, comme notre Association AUPTAFONT, il reste**

**Inquiet plus particulièrement sur l'avenir des deux ports de Taussat.**



## Association des Usagers du Port de Plaisance de Taussat Fontainevieille

Une délégation de notre Association à sa demande a été reçue en Mairie de LANTON.

### **Revendications**

**Travaux, programmation, dragage**

**Réhabilitation de l'écluse de Cassy (125k€)**

**Réparation sanitaire de Cassy**

**Intervention marquage identitaire de Fontainevieille (à notre demande le 26/09/25)**

**Rehaussement perré+ désensablement +plateforme CNTC vieux port 30k€**

**Désenvasement et intervention épi Fontainevieille (à notre demande le 26/09/25)**

**Entretien (« cosmétique » et ponton) station essence (à notre demande le 26/09/25)**

**Entretien cabanes SMPBA**

**Entretien de navigabilité tous ports.....**

**Réparation de l'éclairage à Fontainevieille**

**Mme Larue demande au SMBPA un devis concernant le rehaussement du perré de Fontainevieille**

### **Projet, dans un futur de 2 à 3 ans, travaux, programmation, dragage**

**Quay Cassy fond de darse à écluse**

**Voiries Cassy**

**Dragage Fontainevieille**

**Aménagements voiries et paysager Fontainevieille (350€)**

**Remplacement traque C Cassy (180€)**

**Aire de carénage Cassy**

**Entretien navigabilité tous ports**

Nous regrettons incontestablement que l'usage qui est fait de cette gestion dispendieuse de nos AOT ainsi que de nos impôts, se solde par un échec endémique, encore une fois observé.

Vous avez conscience, que, seule votre contribution financière annuelle, permet d'assurer nos frais de fonctionnement pour l'essentiel, générés par des coûts : D'affranchissement, de fournitures de bureau, de gestion de notre site Internet, du nom de domaine du site, des assurances, et de notre représentation au sein de la CAUB'ARC.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir continuer toujours aussi nombreux à soutenir nos actions et participer ainsi aux efforts que nous avons engagés depuis 23 années avec notre équipe **APOLITIQUE** de bénévoles soudée et motivée, maintenant unie à 29 autres Associations.

**Chaque propriétaire d'un bateau détenteur d'une AOT peut se joindre à notre action pour obtenir l'indemnisation de son préjudice.**

**Le montant de notre COTISATION annuelle est de 25 euros**

**Avec nos remerciements et nos plus cordiales et fraternelles salutations plaisancières**

**Le Président Bernard BELIN  
LOZES**

**Le Trésorier Vice-président Jean Pierre**

